

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 DFPE 33 Crèche collective située 16 promenade Claude Levi-Strauss (13e) - Convention de gestion avec Paris Habitat.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 janvier 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec Paris Habitat une convention de gestion relative à la crèche collective située 16 promenade Claude Levi-Strauss (13e) ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 22 janvier 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec Paris Habitat la convention de gestion relative à la crèche collective située 16 promenade Claude Levi-Strauss (13e), dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à l'article 614, rubrique 64, chapitre 011, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2018 et des exercices ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO